

Delémont, le 15 novembre 2012

Communiqué de presse

La commission de l'économie a décidé du renvoi au Gouvernement de la modification de la loi cantonale sur les activités économiques

En date du 2 octobre 2012, le Gouvernement jurassien a transmis son message relatif à la révision de la loi sur les activités économiques. Cette proposition vise à réaliser un postulat accepté par le Parlement jurassien relatif aux expositions dominicales. D'autre part, le projet gouvernemental prévoit des ouvertures dominicales pour le commerce de détail ainsi que pour les manifestations importantes. La majorité de la commission de l'économie estime que cette proposition ne répond pas à une nécessité.

La consultation menée sur ces différents objets a montré qu'une part importante des organisations consultées, de même qu'une majorité de communes, dont les trois chefs-lieux de district, sont opposées aux ouvertures de tous les commerces de détail plusieurs dimanches par année et à l'occasion de manifestations importantes.

La commission de l'économie a notamment estimé que les petits commerces locaux seraient les grands perdants d'une telle révision, étant entendu que ceux-ci peuvent actuellement ouvrir le dimanche en employant du personnel familial. C'est souvent cette ouverture dominicale qui permet le maintien de ces commerces dans les différentes localités jurassiennes. Pour la commission parlementaire de l'économie, ces petits commerces constituent un élément essentiel de la vie locale. En suivant le Gouvernement jurassien, les membres de la commission ont estimé que le risque aurait été trop grand de voir les petits commerces fermer les uns après les autres.

D'autre part, la possibilité pour des grandes enseignes du commerce de détail d'ouvrir leurs portes à l'occasion de grandes manifestations (par exemple le Marché-Concours ou la Saint-Martin) est, aux yeux de la majorité de la commission de l'économie, un non-sens et serait contre-productif pour les manifestations concernées.

Enfin, la majorité de la commission estime que le dimanche doit rester une journée consacrée à la famille et aux activités qui y sont liées, confirmant ainsi la volonté populaire déjà exprimée à plusieurs reprises par les Jurassiennes et les Jurassiens mais également dans d'autres cantons plus récemment.

En conséquence, la commission de l'économie saisit le Bureau du Parlement de sa décision de renvoyer ce dossier au Gouvernement et lui demande d'en informer l'Exécutif cantonal. En l'état actuel, il semble que seule la proposition relative aux expositions dominicales soit à même de réunir une majorité parlementaire et populaire. Sur ce point, la commission invite le Gouvernement à présenter un nouveau projet au Parlement.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter M. Loïc Dobler, vice-président de la commission de l'économie, 079.545.71.52.